

### **Stagiaires alternant·es : non à la précarisation des futures enseignant·es**

Cette année se met en place la « réforme » de la formation des enseignant·es, qui doit déboucher sur le recul du concours en fin de Master 2 (M2). Le ministère vient de présenter aux organisations syndicales le futur contrat de travail pour les étudiant·es en M2 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF). Alors qu'il prétend améliorer la formation et alléger le travail des futurs enseignant·es, c'est bien tout le contraire qui se profile.

Actuellement, le concours est passé en fin de Master 1 (M1). En M2, les reçu·es aux concours sont fonctionnaires stagiaires et rémunérés 1450 € net par mois. Demain elles et ils seront contractuel·les payés 665 € net par mois. C'est une très nette dégradation de leurs conditions de travail. Elles et ils devront assurer un tiers temps d'enseignement en pleine « responsabilité », valider leur Master, rédiger leur mémoire et préparer le concours. Elles et ils vont travailler plus, et gagner moins, tout en étant précaires. On est loin d'une responsabilité « professionnalisante », avec une véritable formation. Dans ces conditions on peut s'attendre à une forte baisse d'attractivité du métier et *a contrario* à une hausse spectaculaire du recrutement de contractuel·les pour pourvoir les postes vacants.

Les tuteurs et tutrices de terrain censés les accompagner et les former, voient leur situation se dégrader : de 1200 € pour suivre un stagiaire, leur indemnité doit passer à 600 €, alors même que la pénurie en formateur·trices se fait déjà grandissante dans plusieurs secteurs !

Cette réforme est avant tout budgétaire, une fois de plus ! Elle accélère la transformation du métier : de concepteur·trice de son enseignement, la·le futur·e professeur·e va devenir un·e simple exécutant·e des directives ministérielles et rectorales.

**La FERC-CGT revendique une autre réforme de la formation : un recrutement en fin de licence puis 2 ans de formation sous statut de fonctionnaire stagiaire, rémunéré à temps plein, avec une entrée progressive et accompagnée dans le métier.**

Cette réforme s'inscrit dans la loi d'Août 2019 sur la refondation de la Fonction publique. Cette volonté de généraliser le recrutement d'enseignant·es sous statut contractuel et non plus sous statut de fonctionnaire, à l'image de ce qui s'est fait à la SNCF, est une attaque de plus contre le service public de l'Éducation nationale.

**La FERC-CGT refuse cette réforme et appelle les étudiant·es, les stagiaires, les formateur·trices à se mobiliser pour s'opposer à la casse programmée du statut d'enseignant·es et la perte de sens du métier.**

*Montreuil, le 23 septembre 2020*